



FORUM SUR LA DIMENSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, 28 JUIN 2006

INTERVENTION DE JACQUES DELORS

Cher Poul, chère Anna, chers camarades, dans le contexte de ce groupe qui essaie de trouver ou d'enrichir la dimension sociale de l'Europe, je voudrais tout d'abord souligner qu'il existe aujourd'hui une convergence, une analyse partagée sur les trois défis auxquels l'Europe fait face : l'évolution démographique, mère de l'économie, la révolution technologique et le grand élargissement.

Il existe donc un diagnostic partagé sur ces défis, une convergence sur leurs conséquences, mais pas sur les solutions, tant au niveau national qu'à l'échelle de l'Union européenne. Bien entendu, la diversité des réponses et des attitudes au niveau national ne rend pas facile au niveau institutionnel la recherche d'un enrichissement de la dimension sociale. Pour ma part, je n'entends pas vous proposer la synthèse de votre groupe de travail – ce serait prétentieux et au-dessus de mes forces – mais je voudrais simplement ouvrir quelques pistes de réflexion. Permettez-moi de précéder cela d'une présentation de la philosophie et des grandes lignes des réformes appliquées au niveau national. Les choses changent tous les jours et je crois que, les réformes ayant été très avancées dans certains pays de l'Union, nous pouvons dessiner les grandes lignes des réponses. Ensuite, je passerai à un bref rappel sur l'évolution du social dans la construction européenne, car il existe des leçons à tirer de cette expérience.

I - REGARDS SUR LES RÉFORMES NÉES AU NIVEAU NATIONAL

Il existe des points communs entre les Etats-membres. Tous les pays déclarent vouloir mener des politiques actives de l'emploi. Et donc, peu à peu, ils renoncent aux politiques dites passives, avec plus ou moins de succès, selon les pays. Deuxièmement, on prend davantage en considération le cheminement d'une personne, non pas sa situation à un moment donné de sa vie mais bien au long de sa vie. Ce qui explique aussi le succès de l'expression souvent vide de sens « tout au long de la vie » à propos de l'éducation ou de la formation. Il existe aussi une convergence sur le fait qu'on se concentre plus sur la protection de la personne que sur tel emploi qu'il faut protéger ou garder. Alors que les politiques sociales étaient concentrées sur le poste de travail et sa préservation, à présent, on se centre plus sur la personne et les moyens de lui permettre de rebondir par ailleurs. C'est ainsi que peu à peu, on se rend compte de l'importance des relations intergénérationnelles et que donc, il s'agit de trouver un équilibre des charges entre les générations. Enfin, comme phénomène beaucoup plus tardif si je me réfère à l'expérience anglaise toujours intéressante à étudier, le rôle irremplaçable des services collectifs est reconnu par tous. Il suffit de voir l'inflexion de la politique budgétaire et le développement des crédits consacrés aux services publics en Angleterre pour s'en rendre compte.

A partir de là, il me semble que philosophiquement, deux modèles se dessinent en Europe : un modèle qui met davantage l'accent sur la responsabilité individuelle, et un modèle qui met davantage l'accent sur la solidarité active. Les théoriciens emploient deux termes que je vous prie d'oublier parce qu'ils polluent le débat en France : ils disent que la première tendance est plutôt sociale-libérale et que la seconde est plutôt sociale-démocrate.





Le modèle qui met davantage l'accent sur la responsabilité individuelle est en relation avec les mécanismes du marché, et notamment l'effet de marché sur le travail pour amener les gens à mieux en comprendre à la fois les contraintes et les opportunités. C'est un modèle qui recommande de se construire soi-même. La responsabilité individuelle est donc forte, mais chacun doit bénéficier d'un capital humain (cf tous les problèmes d'éducation et de formation tout au long de la vie), et aussi, en bénéficiant d'un capital financier. D'où l'idée de doter financièrement chaque nouveau-né, soit d'une manière générale comme cela se fait en Grande-Bretagne depuis 1985, soit d'une manière sélective pour lutter, notamment, contre la pauvreté des enfants. Cette notion est importante mais il s'agit plutôt d'un instrument pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Enfin, dans cette philosophie, il existe un droit du travail moins protecteur mais, qui se veut plus stimulant, avec un développement des partenariats publics-privés au lieu et place d'une action uniquement publique.

Le deuxième modèle met davantage l'accent sur la solidarité active mais il n'est pas exempt de points communs avec le précédent. Ceux qui en sont partisans mettent l'accent sur les régulations collectives, à côté ou en complément des mécanismes du marché. Au niveau des partenaires sociaux, dans cet ensemble de pays qui croient à ce modèle, notamment les pays nordiques, les partenaires sociaux jouent un rôle presque aussi important que dans la période des Golden Sixties. Mais il convient d'insister aussi sur le rôle actif des collectivités décentralisées. En effet, dans les pays nordiques, l'action des collectivités locales est très importante et comme elle est « bottom-up », c'est-à-dire près des gens, elle les aide justement à reprendre confiance en eux-mêmes et à se construire. Dans ce modèle, le droit du travail est généralement plus attentif aux aspects négatifs de l'économie de marché, avec un problème éternel : les individus doivent certes se prendre en charge, mais que fait-on pour les individus qui n'y parviennent pas ? Certains sont partisans de l'allocation universelle. Par exemple, en France, nous disposons d'un instrument, le RMI, qui couvre ceux qui ne peuvent vraiment pas y arriver et ceux qui pourraient y arriver, s'ils étaient accompagnés pour leur accès au marché du travail. Enfin, ce modèle s'accompagne d'une politique publique qui réforme le marché du travail, afin que les individus soient mieux armés pour se défendre dans la vie. D'où un problème extrêmement difficile qui touche à la conception de la personne : entre la logique passive des institutions et la tutelle excessive des institutions, quel est le bon système pour que les individus puissent progresser eux-mêmes ? En France, dans certains domaines de la politique de l'emploi, la tutelle était telle sur les individus que ceux-ci n'avaient plus la volonté, ni la capacité de s'en sortir eux-mêmes.

La réflexion continue, ainsi que les adaptations dans les deux modèles, qui ne s'opposent pas d'ailleurs, mais qui mettent plutôt des accents différents.

A partir de là, deux notions méritent d'être examinées parce que ces politiques sociales constituent un vrai chantier intellectuel et opérationnel : tout d'abord la notion lancée par Amartya Sen de la « capacité », c'est-à-dire comment doter chaque individu des moyens qui lui seraient nécessaires, afin qu'il puisse se défendre dans la vie. Evidemment, sur ce point, je n'ai pas changé d'avis depuis que j'ai présenté le rapport à l'UNESCO (en 1996) sur l'éducation : un trésor est caché dans chaque personne ; comment le révéler ? Au-delà des discussions philosophiques, ce concept rejoint en quelque sorte la notion de capacité d'Amartya Sen, et certaines politiques de l'emploi néolibérales sous-estiment cet élément et ne se rendent pas compte que les individus n'ont pas a priori les mêmes capacités. C'est l'éternelle querelle de l'inné et de l'acquis. Le deuxième point qui me paraît important concerne l'aménagement des territoires et des villes : les familles les moins riches vont se loger là où ce n'est pas trop cher. Toutefois, étant là, elles sont loin des lieux de travail et d'éducation et cela ne fait que renforcer leur handicap. Cette polarisation des situations est à souligner. Il en résulte aussi des inégalités entre les individus devant la répartition et la disponibilité du temps. Or, le temps est une valeur aussi importante que les biens et les services et sur ce point, le mouvement socialiste n'a pas





beaucoup réfléchi. Qui a une certaine maîtrise du temps ? Evidemment le temps est difficile à définir. St Augustin disait : « Je sais ce que c'est que le temps mais ne me demandez pas de le définir ».

Dans cette adaptation continuelle des politiques sociales, y compris les plus performantes, il faut aussi tenir compte de l'évolution des comportements dans un autre groupe : les personnes seules, les familles monoparentales, qui exigent aujourd'hui une attention particulière.

Telles sont, me semble-t-il, les grandes tendances. Il existe vraiment deux modèles qui ne s'opposent pas mais qui ont des accents différents, qui tiennent en partie de la tradition des pays.

II – L'EVOLUTION DU SOCIAL DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le deuxième point que je voudrais évoquer a trait au social dans l'évolution de la construction européenne. Je l'analyserai dans un ordre historique. L'un des points les plus importants acquis dès le Traité de Rome est l'accent mis sur la parité hommes femmes. Même si tous les problèmes ne sont pas réglés, cet engagement a conduit l'Europe à être constamment en avance sur beaucoup de ses pays membres. Ensuite, il y a eu la création de différents fonds : le fonds social, le fonds régional.

A travers l'Acte unique que j'ai proposé en 1985 et qui a été mis en œuvre en 1987, on a assisté au développement de ce que l'on appelle les « thresholds », c'est-à-dire les minima sociaux. Je vous en parle parce qu'aujourd'hui, je pose la question : ne faut-il pas établir une nouvelle série de minima sociaux ? Les dispositions de l'Acte unique ont permis un grand progrès, notamment sur les conditions d'hygiène, de santé ou de sécurité sur les lieux de travail où la législation adoptée était souvent en avance, sur ce qui se passait dans les pays les plus riches de l'Union européenne.

Ensuite, il y a eu la politique de cohésion économique et sociale. Quand on parle de la dimension sociale de l'Europe, on n'insiste jamais assez sur cette solidarité entre les régions riches et les régions moins riches, entre les régions prospères et les régions en difficulté. Et pourtant, citons quelques chiffres : en 1985, cette politique représentait 5 milliards d'euros dans le budget européen ; en 2005, 35 milliards d'euros ; en 2007, 42,8 milliards et en 2013, 45,2 milliards.

Le dialogue social fut relancé par moi en janvier 1985. Il s'agit d'une dimension indispensable et je voudrais rendre hommage aux partenaires sociaux, notamment à la Confédération européenne des syndicats (CES). Car la CES savait très bien que l'idée du marché unique objectif 1992, était plutôt une idée libérale. Et malgré cela, la CES s'est lancée courageusement dans le dialogue social et a accepté de promouvoir l'objectif 1992 en même temps qu'elle a essayé de définir des bases solides. Ce fut un dialogue vivant portant sur l'essentiel, qui a donné lieu, à partir de 1994, à quelques accords collectifs au niveau européen. Dans le droit fil du dialogue social et à la demande de la CES, nous avons élaboré une Charte des droits sociaux fondamentaux, qui a été adoptée en 1989 sauf par la Grande-Bretagne, suivie d'un programme de travail où se pose la question des rôles respectifs des normes communautaires ou européennes, des législations nationales et des législations conventionnelles. Le programme de travail prévoyait 47 mesures, soit des projets de lois européennes soit des projets de recommandation aux Etats-membres.

Cette évolution a conduit à doter le Traité de Maastricht du chapitre social adopté en 1991, avec un opting-out de l'Angleterre. Tony Blair a depuis rallié le système ... tout en posant son veto à toutes les mesures proposées depuis lors ! Et dans ce chapitre social existaient des distinctions très importantes encore aujourd'hui : le domaine de la majorité qualifiée, qui portait entre autres sur la santé et la sécurité de travailleurs, les conditions de travail, l'information et la consultation des travailleurs, l'égalité hommes-femmes et l'intégration des exclus dans le marché du travail, etc. Le domaine de l'unanimité concernait la sécurité sociale, la protection des travailleurs, les licenciements, la responsabilité des





travailleurs, et les règlements des pays transfrontaliers pour la politique de l'emploi. Certains domaines demeuraient de la compétence exclusive des états : les rémunérations, le droit syndical, la grève et le lock-out. C'est ce qui nous régit encore du point de vue institutionnel.

La perspective de l'Acte unique a en partie redynamisé les économies européennes jusqu'en 1991. A partir de là, l'économie européenne a balbutié à nouveau, c'est pourquoi j'avais moi-même proposé le Livre blanc de 1993 et vous verrez, si vous le lisez, qu'il a beaucoup de parenté avec le programme de Lisbonne. Il est intéressant de noter que ce Livre blanc a été adopté par le Conseil européen, mais qu'il n'a pas été appliqué au niveau européen du fait des réticences des ministres des finances. C'est un constat. Ce Livre blanc n'a donc servi que de référence pour les réformes nationales et plusieurs pays s'en sont du reste inspirés. Moi-même, en élaborant le Livre blanc, je m'étais référé aux pays qui avaient déjà procédé à des réformes (notamment les Pays-Bas). Ensuite, il y a eu le processus dit de Luxembourg de 1997 avec une volonté de coordonner les politiques de l'emploi, puis enfin le programme de Lisbonne, qui comporte à la fois des objectifs économiques et sociaux, avec, à l'appui, la fameuse méthode ouverte de coordination. Cette méthode consiste à fixer des objectifs en commun, à travailler sur des indicateurs, à traduire ces objectifs européens en objectifs nationaux et régionaux, et à procéder à un exercice d'analyse en commun.

Le programme de Lisbonne, aux yeux des gouvernements, n'a pas été appliqué comme on l'espérait. Wim Kok a présenté un rapport sur ce sujet. Ce qui a débouché en 2005 sur un Lisbonne II, avec moins d'objectifs (Lisbonne I en comportait sans doute beaucoup trop), mais il reste le benchmarking, c'est-à-dire la confrontation des expériences.

Que peut-on tirer de ce long inventaire historique ? Premièrement, la répartition des compétences demeure, avec dans les domaines qui occupent ce forum, de larges responsabilités pour les politiques nationales. Une des confusions du référendum français était que beaucoup de ceux qui voulaient une Europe sociale et votaient « non » pensaient que tous ces problèmes sociaux étaient de la compétence de l'Union européenne. Les plus nationalistes d'entre eux pensaient qu'il suffisait que la France dise non pour que tout le monde suive ! C'est une illusion qu'il faudra continuer à dissiper. Deuxièmement, la pluralité des modèles est une réalité incontournable, même s'il existe certaines caractéristiques communes et si au niveau des 15, il y a depuis vingt ans une convergence indiscutable. Il suffit de regarder les chiffres des salaires ou des dépenses sociales. Ceci prouve que la politique de cohésion et l'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal ont suscité un mouvement gagnant-gagnant vers le haut. Il ne faut pas l'oublier, surtout quand certains expriment des inquiétudes à l'occasion du dernier élargissement. Les chiffres sont là : la réalité, c'est qu'il y a eu convergence.

Les possibilités du protocole social de Maastricht n'ont pas été largement exploitées. Je vous en ai rappelé plus haut les grandes lignes. Pour moi il existe deux déceptions majeures : premièrement, l'atonie du dialogue social en ce moment, en dépit de l'action de la Confédération européenne des syndicats, qui demeure sans réponse. Deuxièmement, le déséquilibre au sein de l'Union économique et monétaire que je résumerai en une phrase : l'Europe nous protège, même de nos bêtises, mais elle ne dynamise pas. Là, je crois que c'est un test essentiel pour l'avenir que de promouvoir une réelle coordination des politiques économiques nationales, en cohérence avec la politique monétaire.

III – QUE FAIRE AU NIVEAU EUROPÉEN ? QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

J'aimerais terminer par quelques pistes de réflexion pour renforcer le niveau européen, en parlant très succinctement de la politique de cohésion, de la perspective de nouveaux minima européens, de la réforme de l'Union économique et monétaire, de la relance du dialogue social et de l'immigration.





LE RÔLE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

L'impact de cette politique est indiscutable. Vous savez que le Parlement européen, comme notre Parti, a estimé que son budget n'était pas assez élevé. Malgré tout, il a fallu trouver un compromis parce que dans les périodes de crise politique, il vaut mieux que l'Europe puisse prendre des décisions. A partir de là, on a défini trois objectifs acceptables pour le paquet IV (2007-2013) :

- convergence des Etats-membres et des régions, avec des fonds financiers pour ceux qui sont en dessous de 75% de la moyenne européenne ;
- compétitivité régionale et de l'emploi, pour les autres régions, mais ne peuvent bénéficier du fonds de cohésion que les pays qui sont à moins de 90 % de la moyenne européenne ;
- et le point le plus faible, la coopération territoriale européenne.

Deux questions sont dès lors posées.

1) Aidera-t-on uniquement les nouveaux Etats-membres ou la politique s'appliquera-t-elle à toute l'Europe compte tenu des formidables gains politiques, économiques et sociaux que cette politique a apportés ? Imaginez que l'Espagne, dont les standards sont à présent plus élevés, ne soit plus du tout bénéficiaire de la politique régionale. Ce serait une perte politique pour l'Europe. Il ne s'agit pas de dépenser des sommes folles, mais l'idée de certains est de se concentrer sur les régions les plus pauvres, et donc par conséquent, sur les nouveaux Etats-membres dont le niveau moyen de développement est de 30 à 40 par rapport à la moyenne européenne (qui est de 100).

2) Se contentera-t-on d'un chèque ou est-ce qu'il s'agira d'un vrai partenariat entre les institutions européennes et les régions ? On s'oriente de plus en plus vers le chèque distribué. Je vous mets en garde contre cette tentation. Mais ce n'est plus du tout dans l'esprit de la politique de cohésion économique et sociale, qui voulait que grâce à ce partenariat, les meilleures expériences puissent être diffusées, qu'il y ait une sorte de compagnonnage entre les institutions européennes, et notamment la Commission, et les régions, afin d'amener la diffusion d'un esprit de dynamisme à partir des innovations des meilleurs. Politiquement, l'Europe y perdra beaucoup. Le grand problème de la politique de cohésion économique et sociale est de savoir si elle est capable de maintenir l'équilibre entre compétition et coopération. Certains disent déjà que ces nouvelles politiques vont se traduire par un effacement de l'esprit de coopération ...

3) Peut-on proposer de nouveaux minima sociaux ? D'un côté, la mondialisation exerce une pression à la baisse sur les emplois et les salaires. La BRI (Banque des Règlements Internationaux) vient de noter que dans les pays riches, cinq points avaient été perdus par les salaires par rapport aux profits. D'un autre côté, on est bien obligé de prendre en compte la théorie des avantages comparatifs, c'est-à-dire de permettre à des pays d'utiliser le fait d'avoir des coûts moins élevés par rapport à d'autres. Compte tenu de la pression de la mondialisation, de la surenchère à propos de la flat tax, est-ce la meilleure combinaison possible ? C'est pourquoi indépendamment de la question fiscale, une attention particulière devrait être portée sur deux domaines de réflexion : d'abord sur les questions de santé, de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail. En effet, de nouveaux problèmes se posent, avec le développement des services, les conditions de travail dans les grands magasins, les grandes surfaces et autres. Il importe également de réfléchir aux conséquences du droit d'établissement et de prestation. La nouvelle directive sur les services est acceptable telle qu'elle est. Je pense que c'est un bon compromis et il faut féliciter la Confédération européenne des syndicats, qui a mené l'offensive, et le Parlement européen. On dit souvent que l'Europe n'est pas démocratique mais il s'agit là, à mon sens, d'un grand exemple de démocratie et je crois qu'il mérite d'être signalé.





Enfin, il faut être sensible à la réalité de l'exercice des droits syndicaux dans l'Europe des 25. Je ne suis pas sûr que dans tous les pays, notamment les nouveaux Etats-membres, on ait accordé une attention suffisante à ce point.

Voilà donc quelques pistes de réflexion. Il existe encore deux chantiers plus audacieux, qui méritent que vous vous penchiez sur eux.

Tout d'abord, l'établissement d'un salaire minimum en Europe, en fonction, bien entendu, des réalités de chaque pays, c'est-à-dire du PIB global et par habitant. Je crois que cette idée doit être abordée, sans préjugé. Le grand obstacle réside dans les préjugés idéologiques de droite comme de gauche. Mais je crois que c'est un sujet qui mérite d'être examiné. Nous sommes obligés de réagir, tout en évitant le protectionnisme ou le conservatisme, car nous ne pouvons accepter des déséquilibres permanents.

Et ensuite, je sais que la Commission s'intéresse beaucoup à la lutte contre l'exclusion sociale. Il existe une réflexion sur les conditions de pauvreté avec des différences d'approches : certains disent que la pauvreté commence lorsqu'on est en dessous de 60% du salaire médian, d'autres établissent le seuil à 50% du salaire médian. Je crois que maintenant, nous disposons là aussi de moyens pour agir et je crois surtout que l'Europe, qui parle beaucoup de solidarité, se grandirait en prenant ce problème à bras-le-corps.

Mais je voudrais revenir sur l'indispensable réforme de l'Union économique et monétaire. Là, je sais que je suis un peu isolé, critiqué par les amis allemands et, à l'inverse, critiqué par les amis français qui pensent que la solution réside dans le changement des statuts de la Banque Centrale Européenne. Je ne crois pas que ce soit la situation. Deux questions se posent : peut-on tolérer le dumping fiscal à l'intérieur de l'Union économique et monétaire ? Il y a en effet un pays largement doté par les fonds structurels et qui pratique un dumping fiscal terrible. Est-ce acceptable ? Je pense qu'à l'intérieur de l'Union économique et monétaire, il faudrait au moins se mettre d'accord sur l'assiette de l'impôt sur les entreprises (car il n'y a pas que le taux), puis peut-être un jour une fourchette de taux.

Peut-on raisonner ainsi sur le plan social ? Cela me paraît plus difficile. Le point le plus important, pour une concurrence loyale, c'est l'impôt sur les entreprises. L'impôt sur les revenus des capitaux immobiliers l'est aussi et un accord très compliqué a été pris en ce sens d'ailleurs. Sans cela, il me semble qu'il nous faudra faire face à deux conséquences : la compétition entre les nations va exaspérer les relations entre les Etats-membres. Quand Gordon Brown dit qu'entre le monde global et les nations, il n'existe rien, c'est qu'il veut condamner l'Europe à ne pas être un élément médiateur ou intermédiaire. Imaginez qu'il n'y ait plus que le grand marché. Ne croyez-vous pas qu'au bout de trois ou quatre ans, les pays auront tellement de disputes sur les questions liées au grand marché que cela empoisonnera l'atmosphère et que l'esprit d'égoïsme des nations reprendra le dessus sans possibilité d'arbitrage ? Je me permets d'attirer votre attention sur cette question parce que les gouvernements n'osent pas en discuter.

En résumé sur ce point, mes propositions sont d'harmoniser l'assiette de l'impôt sur les sociétés, puis d'avoir une fourchette de taux et de créer un fonds communautaire de régulation conjoncturelle au sein de l'Union Economique et Monétaire dans le cadre d'une coordination réaliste des politiques économiques des Etats-membres. Je ne parle pas de gouvernement économique, je n'ai jamais utilisé ce mot. Mais franchement, regardez ce qui se passe en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis : le gouverneur de la Banque centrale dialogue avec les responsables politiques et économiques. Je demande simplement que la Commission prenne ses risques et propose des évaluations sur ce qui pourrait être fait en matière de coopération des politiques économiques, pour une plus-value en période





de croissance et afin de freiner les ralentissements dans les périodes de récession. Sur ces bases, l'Union Economique et Monétaire deviendrait alors la première coopération renforcée au sens des traités. Mais je demande qu'au moins on établisse une coopération renforcée et que les ministres des pays membres de l'UEM puissent se réunir, non pas en préface du Conseil des 25, mais par eux-mêmes avec une capacité de monitorer la politique économique, dans le respect des règles générales de l'Union. Sans cela, je crains beaucoup que l'esprit européen ne se réduise encore.

Par ailleurs, nous devons militer pour une relance du dialogue social. Je connais la diversité des expériences. Je sais même qu'à l'intérieur de la CES, il y a parfois des points de vue différents. Je pense quand même que l'on pourrait demander aux partenaires sociaux de réfléchir. Lorsque j'étais président de la Commission, le dialogue social marchait parce que notre institution apportait des éléments, des propositions sur la table des discussions. On n'attendait pas que les partenaires sociaux, qui ont d'ailleurs des moyens limités par moment, le fassent. Il y a trois points sur lesquels on pourrait ouvrir leur réflexion.

- Faut-il une nouvelle phase des minima sociaux ?

- Est-il possible, au-delà de la diversité des expériences, d'avoir une position commune convergente sur un minimum d'accès à la formation permanente pour tous les salariés ?

- Comment traiter les restructurations qui ont une dimension multinationale et qui obéissent à des législations nationales diverses, et à partir de là, comment ouvrir la perspective d'accords collectifs ? Ce dernier point est important à un moment où le mouvement syndical souffre parce que le rapport des forces ne lui est pas favorable. Il faut procéder à un rééquilibrage, ce qui me semble une tâche politique vitale. Et ce serait l'honneur des socialistes d'aborder franchement cette question.

Je terminerai par quelques mots sur l'immigration. On est à la recherche de coopération dans ce domaine, à défaut de politique commune. Pourquoi à défaut de politique commune ? Nous avons tenté l'expérience de 1985 à 1995. Les politiques d'intégration des immigrés sont très divergentes d'un pays à l'autre. Par conséquent, il faut trouver un esprit européen. Quand je vois ce qui se passe aux Canaries, je dis que ce n'est pas un problème espagnol, mais bien un problème européen. Soulignons l'intérêt européen, sans attenter à l'esprit d'appartenance et au patriotisme national bien compréhensible. Encore une fois, je ne demande pas qu'on fasse une politique commune d'intégration des immigrés : les modèles sont bien trop différents.

Telles sont les pistes de réflexion que je me suis permis d'avancer. J'ai parlé de pluralité des modèles sociaux, mais le modèle européen existe. Si vous comparez avec les autres grands groupes de pays, le modèle européen représente un équilibre entre la société et l'individu. Les Européens refusent que la société prenne trop en tutelle l'individu, mais elle refuse également que l'individu exerce toutes ses possibilités aux dépens de la société. C'est là le point commun de tous les modèles depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cela peut nous inspirer dans la recherche d'une approche commune.

Les réformes sont en cours dans tous les pays. Que peut faire l'Union européenne ? C'est apporter une plus-value dans l'un des domaines que j'ai explorés.

Du point de vue de la politique sociale, la réforme de l'Union économique et monétaire constitue un test vital. Au total, ce que je souhaite, c'est une sorte de trade-off (le mot anglais est meilleur) entre la compétition et la coopération, entre la compétitivité et la préservation des fondements de nos politiques sociales, qui sont le fruit de 150 ans de combat politique et syndical dont nous sommes les héritiers. Ce trade-off me paraît traduire l'inspiration essentielle qui devrait nous guider.

